

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,  
Le vingt trois avril, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

A l'exception de :  
M. BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à M. DONNE.

Date de convocation

17 avril 2014

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme OLLIVAUD est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Date du  
Conseil Municipal

23 avril 2014

### 10/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

#### EXPOSÉ :

Selon l'article 8 des statuts de l'Office Municipal des Sports, la Ville est représentée au conseil d'administration par trois conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal parmi les membres de la commission municipale « sports ».

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner ses trois représentants au conseil d'administration de l'Office Municipal des Sports.

#### DÉLIBÉRATION :

⇒ Vu les statuts de l'Office Municipal des Sports et notamment son article 8,  
⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 autorisant le vote à mains levées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

#### DÉCISION :

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 abstentions (M.BELLIOU, Mme CARNAC, M.DUBOIS, M.ROBIN, M.TRICHET, Mme BERTHELIER)

- Désigne ses trois représentants au conseil d'administration de l'Office Municipal des sports comme suit :
- Monsieur DONNE
- Monsieur GILLET
- Monsieur CAZIN

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jean-Claude PELLETEUR